

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	65 (1936)
Heft:	2
Rubrik:	Les religieuses enseignantes et l'Action catholique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4^{me} classe

Fort bien, mais dis-moi du moins pourquoi tu trouves que le P. Girard est bon ?

2^{me} classe

Oh ! c'est parce qu'il nous aime ! Il m'est impossible de dire autrement. Et nous l'aimons aussi tous, car je le vois bien. Je comprends déjà que celui qui aime les enfants et qui est aimé d'eux est bon. Mais je ne sais pas m'expliquer autrement.

4^{me} classe

(*A l'élève de la 3^{me} classe*). A ton tour, Joseph. Qu'est-ce que c'est d'être bon ?

3^{me} classe

J'aime la réponse d'Alexandre et j'en suis jaloux. Mais, pour répondre aussi, je dis que d'être bon, c'est faire tout le bien qu'on peut.

4^{me} classe

Mes amis, avant d'être réunis ici, nos coeurs savouraient déjà la joie que doit y porter une cérémonie si précieuse et à laquelle nous serions heureux de pouvoir participer chaque année de notre vie. Le chagrin du petit Charles qui avait encore le cœur tout gros en arrivant ici, loin d'en troubler le plaisir, ne servira qu'à le rendre plus sentimental. Il était encore profondément ému de la réprimande et de la menace de la punition et le P. Girard ne lui paraissait plus si bon.

Cette sensibilité était précisément l'effet du grand attachement qu'a déjà conçu ce jeune cœur pour notre Père commun. Il avait été réprimandé avec le ton de la sévérité et il crut qu'il n'était pas aimé. Cette idée désolait ce petit cœur aimant qui ne pouvait pas encore assez comprendre que l'on puisse aimer et en même temps gronder et menacer d'une punition.

Le dialogue se poursuivait-il plus loin ? Nous ne le savons, mais nous ne le pensons pas, car il se termine, au bas de la quatrième page, par un double trait qui semble bien en indiquer le terme.

LES RELIGIEUSES ENSEIGNANTES ET L'ACTION CATHOLIQUE

L'Action catholique est, selon la parole du Souverain Pontife, une participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique.

Il importe, tout d'abord, de préciser la notion de laïcat. Les laïcs, disent les canonistes, sont « ceux à qui manque toute participation, soit au pouvoir de juridiction, soit au pouvoir d'ordre ». Par cette définition, le Droit canonique classe les religieuses, comme aussi les religieux non prêtres, dans le laïcat. Pour faire partie du laïcat, il suffit donc d'être membre de l'Eglise par le baptême.

Au même titre que les autres fidèles, les religieuses sont membres de l'Action catholique et, comme eux, participantes à une sorte de sacerdoce au sens large, conféré par les sacrements de Baptême et de Confirmation. En outre, les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, bien que n'ajoutant rien à ce sacerdoce royal dont parle saint Pierre, consacrent cependant les religieuses au service de l'Eglise et leur imposent, plus qu'aux autres fidèles, l'obligation

de se dévouer à ses causes. Plus que d'autres encore, les religieuses, occupées dans l'enseignement, semblent appelées à l'Action catholique. Elles coopèrent indirectement à cette forme du magistère enseignant qui est l'instruction de la jeunesse. Le Nonce apostolique de Madrid le disait en 1929 aux maîtres chrétiens, à l'occasion d'une Semaine pédagogique : « Vous manifestez clairement que vous avez conscience de votre mission qui, après le ministère sacerdotal, est le plus intimement lié à la grande œuvre de l'Action catholique et de l'apostolat chrétien. Le travail de l'Eglise enseignante et de l'Action catholique en général est essentiellement une œuvre d'évangélisation et d'enseignement. Aussi, les meilleurs et les plus nécessaires coopérateurs de cette œuvre de salut sont les maîtres chrétiens. L'Eglise leur donne une véritable coopération de son magistère et elle les regarde comme les aides des prêtres pour la formation spirituelle et religieuse des enfants. »

Les aides des prêtres. Voilà le caractère et la mesure de la collaboration des religieuses dans l'Action catholique. Cette mesure est conditionnée par les circonstances de temps et de lieux.

A une époque où les prêtres étaient en nombre suffisant, où la pratique religieuse ne rencontrait pas ou presque pas d'obstacles, le rôle des religieuses dans l'Action catholique, comme celui des simples fidèles, se trouvait réduit. Actuellement encore, dans les milieux conservés, pourvus d'un clergé nombreux — milieux qui se font de plus en plus rares — l'apostolat des religieuses est très limité.

Cet âge est révolu et l'Eglise se trouve aujourd'hui dans la nécessité de faire appel à tous ses enfants. Il va de soi que, dans les rangs du laïcat, les Congrégations religieuses actives tiennent leur place.

Il y a plus. Le prêtre ne peut pénétrer dans tous les milieux, aborder toutes les âmes sans compromettre, au regard de gens mal intentionnés ou mal informés, sa dignité et sa réputation. L'Action catholique cherche à atteindre toutes les misères physiques et morales et elle députe auprès d'elles les religieuses que leur vocation et leur formation appellent précisément à pareil apostolat.

Rome d'ailleurs a parlé. En 1924 déjà, le cardinal Laurenti, préfet de la Congrégation des Religieux, écrivait : « Les Sœurs continueront, conformément à leur sublime mission, à s'occuper principalement de la formation à la vie chrétienne de l'âme des enfants qui leur sont confiées. Leur action cependant sera complétée de la manière qui convient par l'organisation de l'Action catholique afin de donner plus de vigueur à ces jeunes âmes dans la résistance aux forces dissolvantes de l'ambiance extérieure et de les mieux former à l'apostolat dans le monde. »

A plusieurs reprises, le Souverain Pontife s'est adressé aux Religieuses, leur recommandant l'Action catholique. « Qu'à leur propre labeur, les Sœurs joignent celui de l'Action catholique. » Dans un document autographe, Sa Sainteté s'exprimait ainsi : « Avec

une particulière bienveillance, nous bénissons nos chères filles, les Religieuses si méritantes, qui, à leur activité propre, savent joindre celle de l’Action catholique. »

« Pour que cette collaboration soit toujours plus stable et efficace, nous nous permettons d’insister sur la recommandation déjà citée dans une lettre du 21 mars 1927, à savoir que des instructions particulières concernant l’Action catholique doivent être données à toutes les Religieuses qui s’occupent d’éducation et que, de plus, un certain nombre d’entre elles doivent recevoir — comme cela se fait déjà pour d’autres branches d’apostolat et de charité chrétienne — une formation spécialisée et principalement une instruction catéchétique supérieure adaptée à leur profession d’éducatrices chrétiennes de la jeunesse. »

Il y a de réelles difficultés, pour certains Instituts, à suivre le mouvement des œuvres catholiques. Aussi, les objections ne manquent pas. Voici les plus courantes.

L’Action catholique est une nouveauté. L’Eglise a les promesses de la vie éternelle ; elle aura la victoire finale. Pourquoi sortir du cadre providentiel où depuis des siècles l’Institut travaille à la gloire de Dieu ? Est-ce que les moyens employés et fixés par les fondateurs seraient sans valeur ?

L’Eglise est immuable dans sa doctrine, dans ses sacrements, dans sa hiérarchie, mais elle s’adapte aux nécessités, aux situations nouvelles. Les Ordres religieux n’ont pas toujours existé. Dieu les a suscités au moment où ils étaient nécessaires. Pendant quinze siècles, il n’y eut pas de Sœurs enseignantes ni de Congrégations vouées au soin des malades. L’Eglise les a produites au moment voulu par la Providence. Par contre, des Instituts religieux ne répondant plus à un besoin se sont éteints : les Ordres militaires, les Ordres voués à la rédemption des captifs, les béguinages. Comme l’Eglise s’adapte sans varier jamais sur les points de doctrine, un Ordre religieux peut, tout en gardant sa forme propre, se plier aux nécessités des temps. Il ne s’agit point de modifier les Constitutions, de reléguer au second plan la vie intérieure. Il s’agit d’adapter les coutumes, l’organisation, aux besoins présents. Les Sœurs vouées à l’Action catholique seront autant, et nous voudrions dire, plus que jamais fidèles aux règles de leur Ordre, mettant avant toute autre activité leurs exercices de piété. Négliger la vie intérieure, violer les règles serait nuire à l’Action catholique plutôt que la servir. Ce serait diminuer les secours divins. En apostolat, sans Dieu, rien de bon ne se fait. D’où, nécessité de demander la grâce et de la mériter par une grande fidélité. Il va sans dire qu’une formation sérieuse des sujets s’impose : plus les dangers sont grands, plus les âmes doivent être fortes.

L’Action catholique touche à la politique, dira-t-on peut-être, et à d’autres questions qui ne peuvent que distraire les religieuses de leurs obligations.

L'Action catholique n'est point de la politique. Elle existe en dehors et au-dessus de tout parti comme l'Eglise domine toutes les opinions, toutes les tendances politiques. Que par certains côtés, l'Action catholique touche à des questions politiques ou sociales, c'est possible, tout comme une leçon d'hygiène ou d'anatomie a des rapports avec la médecine. Quel mal y a-t-il, d'ailleurs, que des religieuses vouées à l'enseignement soient au courant de certains grands mouvements politiques ? Leurs fonctions exigent ces connaissances. Et si, un jour, les femmes doivent voter, les religieuses ne pourront se tenir à l'écart ; leurs voix seront peut-être nécessaires pour soutenir les partis de l'ordre. Des sujets bien formés, dûment éprouvés, doivent pouvoir résister aux distractions qui viennent de leur emploi et ne pas exposer, en s'y intéressant, leur perfection. Il serait étrange qu'en travaillant pour Dieu, on s'éloignât de Dieu.

Autre crainte. Les vocations pourraient en être diminuées. Une jeune fille qui se fait religieuse ne tient pas beaucoup à retourner dans le monde qu'elle a quitté. Les religieuses prient pour le monde, c'est leur rôle.

Vaut-il mieux se concentrer sur soi et laisser les âmes se perdre ? La prière est excellente, nécessaire, mais elle ne saurait suffire. Jésus-Christ ne s'est pas contenté de prier pour le salut du monde, il n'a pas dit : priez et les hommes se sauveront. Il a prêché, il a soulagé, il a parcouru les villes et les bourgs en faisant du bien. Et quand il a envoyé les siens dans le monde, il leur a dit : « Allez, enseignez... » La religieuse formée en vue de l'apostolat doit se réjouir de pouvoir aller au monde pour le sauver.

Les religieuses préféreront bientôt l'action à la prière et leur sainteté sera moindre.

Non. Trop souvent encore, on oppose vie intérieure et vie active, comme si travailler pour Dieu c'était moins le servir que rester près de lui dans l'oraision. La sanctification d'une âme n'est pas liée à telle occupation, mais bien à la manière dont elle accomplit la volonté de Dieu. L'amour du prochain, c'est l'amour du Christ dans ses membres. Toute âme vraiment unie à Dieu est nécessairement une âme d'apôtre, comme aussi toute âme désireuse d'apostolat fécond s'applique à sa perfection personnelle afin d'être un instrument plus apte de la gloire de Dieu.

Il y a d'ailleurs une mystique de l'apostolat comme il y a une mystique de l'oraision. Le même Esprit sanctificateur des âmes conduit les unes à la contemplation et les autres à l'action. Il est certainement des apôtres qui atteignent un aussi haut degré d'union mystique que ceux qui vivent retirés de toute action extérieure. Saint Paul n'était-il pas une âme supérieurement unie à Dieu et favorisée de grâces extraordinaires d'oraision tout en évangélisant ? Et saint François-Xavier et sainte Thérèse d'Avila ? Et tant d'autres

dont la splendeur de vie surnaturelle ne nous sera révélée qu'au ciel ? L'apôtre qui se considère comme un prolongement du Christ dans le monde, comme une de « ses humanités de surcroît », selon le mot de Soeur Elisabeth de la Trinité, et qui, pour mieux être Christ, se sanctifie tous les jours, celui-là n'est-il pas un mystique aussi ?

Une autre opinion dénie aux religieuses les capacités de travailler efficacement dans l'Action catholique sous prétexte que leurs méthodes sont périmées ou que leur état de vie ne leur permet pas de marcher avec leur temps. Il y a là une erreur.

Que les Instituts religieux se soient avancés prudemment, au début, dans une voie encore mal frayée, qu'ils ne se soient pas engagés avec témérité dans des tâches imprécises, qui leur en fera un grief ? Maintenant que le Souverain Pontife a donné le mot d'ordre, les Congrégations religieuses ont répondu dans toute la mesure de leurs possibilités.

Il y eut, il y a peut-être encore des Instituts trop peu soucieux de développer la personnalité de leurs élèves et de les former pour l'apostolat. Ce sont là des exceptions. Les difficultés qui s'opposent au progrès des instituts religieux viennent plus souvent du dehors que du dedans. Les Congrégations que des pouvoirs publics imbus de laïcisme mettent dans une quasi impossibilité matérielle et morale d'exercer leur action végètent sans se perfectionner sensiblement. Toute leur force se dépense à lutter pour ne pas mourir étouffées. En Suisse, les Instituts religieux jouissent d'une liberté plus grande ; leur collaboration est généralement appréciée par le clergé et par les gouvernements progressistes. Aussi, leurs écoles sont-elles florissantes et leur activité toujours au point.

La plupart des fondateurs ont eu le sens de l'adaptation. Ils ont doté leur famille religieuse de constitutions assez souples pour qu'il leur soit permis d'être toujours de leur temps, au point que les Annales de certains instituts sont l'histoire d'un long et sage effort pour s'ajuster aux événements considérés comme des indications de la Providence. Aujourd'hui, la rapidité avec laquelle se fait l'évolution des idées dans le monde oblige les Congrégations à reviser constamment leurs méthodes et leurs programmes.

Une fois l'adaptation faite, il y a les différentes manifestations de l'activité apostolique dont il est parlé plus haut. Le Souverain Pontife exprime au Cardinal-Préfet de la Congrégation des Religieuses sa satisfaction à l'égard des Communautés qui se sont distinguées davantage, soit en offrant leurs locaux pour les journées sociales, les retraites, les exercices d'Action catholique, soit en prêtant leur concours aux cercles, groupes d'enfants, soit en orientant leurs élèves vers l'Action catholique et en préparant les meilleures à en devenir les dirigeantes.

« Nous ne nous bornons pas, dit le Saint-Père, à demander la collaboration des religieuses enseignantes, mais à toutes indistinc-

tement, même aux contemplatives, nous demandons l'aide surnaturelle de leurs prières et de leurs sacrifices. »

S'occuper des œuvres de jeunes filles, organiser des associations, les diriger, ouvrir des cercles d'étude, etc., le Souverain Pontife ne met pas de limites à l'action des religieuses, pourvu qu'elles restent fidèles à leurs constitutions et à leurs règles.

Il n'est pas possible de déterminer et de préciser la part de chaque institut dans l'Action catholique. Les constitutions de l'Ordre, les exigences du temps et du milieu comme aussi les possibilités des sujets sont autant d'éléments à considérer. C'est aux supérieurs de voir ce qui est à faire et comment on peut le faire.

L'essentiel — et nous avons essayé de le démontrer — c'est d'entrer résolument dans l'Action catholique puisque le Vicaire de Jésus-Christ le demande, puisque Dieu nous fait l'honneur d'avoir besoin de nous pour avancer son règne dans le monde. « Il y a beaucoup de fleurs au jardin de l'Eglise », disait saint François de Sales. Et nous pouvons ajouter : « Il y a dans le champ du Père de famille beaucoup de parcelles à cultiver et les ouvriers ne seront jamais assez nombreux. »

M. V.

DEUX APÔTRES DU XX^{me} SIÈCLE

Nous venions d'entendre une conférence, richement documentée, sur la vie trop brève de ce jeune apôtre moderne, Georges Frassati. Nous échangions nos impressions ; j'entends cette réflexion : « Oui, pour un fils d'ambassadeur, on fait beaucoup de fla-fla ; si c'était un pauvre diable... » La formule est décidément trop vieillotte. Est-ce la peine de réfuter ? Eh bien oui, j'y réponds — un peu tardivement — à ce raisonnement suranné.

« Si c'était un pauvre diable... », disait-on. En voici un ! Il se nomme Charles Bouchard ! C'est le plus pauvre des plus pauvres ! le dernier des parias !

* * *

Charles Bouchard naquit à Anvers en 1913. L'année suivante, son père partit pour le front et quelques années plus tard sa mère mourut. Le voilà seul... sans famille... sans affection... Il est confié à l'Assistance publique. En 1921, son père le reprend, mais ne s'en occupe guère ; jusqu'à 14 ans, c'est le gamin de la rue. De 14 à 19 ans, « il sera, tour à tour, garçon d'hôtel, vendeur de journaux, tapissier, peintre, décorateur, plongeur, garçon de courses, boxeur » ! Ajoutons que, par intermittence, il était « clochard » sous les ponts de la Seine. A Paris, il loge dans les quartiers mal famés de Montmartre. A 19 ans, il tombe malade, est soigné dans deux sanatoria belges. C'est là qu'il entre en contact avec la JOC. A 20 ans, il fait sa Première Communion